

Au fil de l'eau
Service Eau et GEMAPI
p 4-5

Projet de territoire
Imaginer l'avenir de Loir-Lucé-Bercé
p 11

LoirTech - Enssop
Devenir développeur/codeur informatique
p 14

ZOOM SUR

p8

Ecole de Musique Un nouveau lieu à Marçon

15



4-5



10



8-9



14

4-5

Au fil de l'eau

Gémapi et Compétence eau.

6

Plan Local D'Urbanisme

Intercommunal : où en est-on ?

7

Communication

Loir-Lucé-Bercé renforce sa visibilité

8-9

Ecole de Musique Intercommunale

Un nouveau bâtiment à Marçon

10

Service Bâtiment

Rencontre avec son responsable, Eric Guilbert

11

Projet de territoire

Être au plus près du quotidien des habitants

12

Système d'Information Géographique

Cadastre et PLUi à portée de clic

13

Carnuta

Des visiteurs toujours plus nombreux

14

LoirTech

Une école et un lieu de Coworking

15

Plouf

Première année positive pour le nouveau gestionnaire

Territoire(s), le magazine de Loir-Lucé-Bercé

Date de parution : décembre 2018

12 100 exemplaires

Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique.

Éditeur

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Directrice de la publication

Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Présidente

Rédaction

La Trinacria (Valérie Cascio)

Commission «Services et Communication»

Illustrations

La Trinacria (Valérie Cascio),

Fonds de photos communautaire (Carnuta, Ecole de Musique, Espaces Numériques, Plouf)

Photos libres de droit pixabay.com

Icônes infographies : Noun Project - Creative Commons (Prasad Ghone, Rose Alice Design, Alfonso Lopez-Sanz, Magicon, James Gordon)

Intégration des contenus et médias - Mise en page

Espaces Publics Numériques Loir-Lucé-Bercé (Pierrick Jousse)

Coordination

Commission «Services et Communication» Loir-Lucé-Bercé

Impression

ITF - 02 43 42 00 38

Distribution

La Poste

Dépôt légal à parution



Vivre aujourd'hui, construire ensemble et imaginer demain !

Cela fait maintenant deux ans que nous construisons notre Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé pour répondre à la nécessaire harmonisation de nos compétences sur l'ensemble de notre territoire et pour développer de nouveaux services de proximité. Deux ans de construction dans un dédale administratif et juridique très complexe.

Que d'énergie déployée mais où chacun met du cœur à l'ouvrage : élus et techniciens s'attachent à faire évoluer positivement notre structure, dont l'objectif est de toujours mieux vous servir.

Nous construisons aussi notre Communauté de Communes autour de notre projet de territoire. Il se concrétise dans un dialogue permanent avec les élus locaux, les associations, et tous ceux qui concourent au dynamisme de notre bassin de vie. Les échanges sont constructifs, plein de bon sens, riches en expériences. Des axes forts se dégagent déjà des premières concertations : l'aménagement du territoire par le prisme de l'habitat, l'environnement, la mobilité, la santé, la culture et le numérique.

Dans un contexte budgétaire contraint, et avec les nouvelles compétences qui nous sont dévolues, tel que le service Eau potable au 1er janvier 2019, nous poursuivons notre politique d'investissement : l'Ecole Intercommunale de Musique à Marçon, l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de La Chartre-sur-le-Loir, le Tiers lieu numérique éphémère à Loir-en-Vallée, l'extension de la halte-garderie au Grand-Lucé, le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Tous ces projets viendront rééquilibrer le niveau de services à la population pour toujours plus de proximité.

Un territoire ambitieux doit aussi se faire connaître auprès de ses concitoyens pour que chacun puisse s'approprier et être fier de son cadre de vie. C'est pourquoi, nos bâtiments, véhicules, services seront mieux identifiés dans les prochaines semaines et que chacun pourra accéder au nouveau site Internet de la Communauté de Communes pour dialoguer, échanger, s'informer...

Béatrice Pavy-Morançais

Présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé





La compétence Eau élargie à tout le territoire au 1er janvier 2019

L'ex-Communauté de Communes de Lucé exerçant la compétence eau avant la fusion des trois anciennes communautés de communes au 1er janvier 2017, **Loir-Lucé-Bercé doit l'étendre à tout son territoire au 1er janvier 2019**. Le nombre d'abonnés va donc passer à près de 9 600 pour un budget annuel consolidé proche des 2,5 millions d'euros.

« C'est la seule intercommunalité de Sarthe à devoir étendre sa compétence EAU au 1er Janvier 2019 du fait de l'existence de ce service territorialisé sur une portion de son territoire à la date de la publication de la Loi » remarque Bruno Boulay, Vice-Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en charge du cadre de vie et du service d'eau potable. Le Service d'Eau Lucéen comptait 3 347 abonnés avec un budget annuel réa- lisé 2017 d'1 200 000 euros.

Au service d'eau du secteur lucéen vont s'ajouter les 2 173 abonnés du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable), des eaux de Bercé, (réunissant les communes de Chahaigues, Thoiré-sur-Dinan, Jupilles, Flée et Beaumont-Pied-de-Bœuf) et le service d'eau de la ville de Montval-sur-Loir avec ses 4 059 abonnés. Sont maintenus les SIAEP Loir Braye et Dême, Chenu et Mayet car ces derniers comprennent au moins une commune extérieure à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé. Leurs abonnés continueront donc de s'adresser aux services habituels. Ce qui n'est pas le cas pour les trois régies qui vont fusionner.

Ce service des eaux fonctionnera sur deux pôles situés au Grand-Lucé et à Montval-sur-Loir. Il compte à ce jour 3 agents administratifs et 11 agents de terrain. Des recrutements sont en cours pour remplacer des agents ayant quitté le service ou ceux partant prochainement à la retraite.

« **Relevé de compteurs, recherche de fuites, réparations, relation clientèle, entretien des réservoirs... sont des missions effectuées par ces services** » explique Bruno Boulay, avant de poursuivre : « **Inquiets sur leur devenir, les agents seront reçus individuellement par le service des ressources humaines afin de les rassurer sur leurs statuts et fonctions.** »

Quant au prix de l'eau, une étude est en cours sur un lissage applicable à l'ensemble des usagers. « **A long terme, une harmonisation des tarifs se fera nécessairement** », précise Bruno Boulay.

Enfin, des projets importants de renouvellement de canalisations et de compteurs sont prévus sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer le réseau de distribution en eau potable.



Au
1^{er} janvier
2019

Montval-sur-Loir

Communauté de Communes
2 place Clémenceau - BP 40125
Château-du-Loir
72500 Montval-sur-Loir
02 43 38 54 24

service-eau@loirluceberce.fr

Lundi et jeudi :

de 9h00 à 12h00

Mardi et vendredi :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le Grand-Lucé

Communauté de Communes
6 rue de Belleville
72150 Le Grand-Lucé
02 43 40 00 30

service-eau@loirluceberce.fr

Lundi, mardi et vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi

9h00 à 12h00

La GEMAPI gère les milieux aquatiques et prévient des inondations

La GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est une compétence confiée par l'Etat aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Une taxe GEMAPI se mettra en place pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communautés de communes en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies par le code de l'environnement et impliquent l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des canaux, des lacs et des plans d'eau présents sur le territoire. La défense contre les inondations, la protection et la restauration des zones humides complètent ses missions.

L'aménagement du territoire et particulièrement l'organisation des zones urbanisées doit aujourd'hui intégrer, outre la satisfaction des besoins liés au logement et aux activités économiques, les attentes liées à la sécurité des personnes et des biens et celles liées à la qualité de vie et à l'environnement.

« On a la compétence. Mais l'exercer, c'est autre chose car les charges arrivent et en parallèle, les recettes et les subventions ne suivent pas » précise Laurent Colas, Vice-Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, en

charge de l'environnement, faisant allusion au retard de l'embauche d'un technicien rivière du fait de financements attendus de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui se voient reportés au titre de la prochaine programmation.

Cette compétence aura un coût pour la collectivité, répercuté sur la population. « La ligne GEMAPI est visible sur la feuille d'impôts depuis 3 ans. Jusqu'à présent, aucun chiffre n'était inscrit en face. Mais dans un an, pour la prochaine déclaration, la taxe GEMAPI pourrait être précisée. » La

somme collectée servira à financer le budget de fonctionnement de la GEMAPI, le technicien rivière et certaines actions urgentes. « La GEMAPI, c'est un enjeu écologique pour répondre à l'entretien de nos rivières, mais aussi un enjeu humain avec la prévention des inondations » conclut Laurent Colas.

Si le financement par la taxe Gémapi est retenu par la Communauté de Communes, elle sera per-

çue uniquement par celle-ci pour les besoins financiers propres à ses dépenses GEMAPI ou pour financer sa cotisation au syndicat mixte auquel elle peut déléguer sa gestion.

En savoir +
sur
le web

Site du ministère de la transition écologique et solidaire
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Pages environnement de la gazette des communes
www.lagazettedescommunes.com

Le site de l'association des maires de France
www.amf.asso.fr/





PLUi, construire un vrai projet de territoire

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé élabore son **PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**. Ce document stratégique fixe les orientations pour les 10 prochaines années, en terme d'aménagement du territoire. Entretien avec Galiène Cohu, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement de l'Espace.

Territoire(s) : Où en est le PLUi dans son calendrier ?

Galiène Cohu : Sur 2017-2018, nous avons réalisé un état initial de l'environnement afin de connaître le territoire et identifier les enjeux. A partir de ce diagnostic, a été défini un PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maîtresse du document d'urbanisme puisqu'il définira une stratégie et des objectifs d'aménagement du territoire à l'horizon 2030. Dans cette phase de concertation, nous avons associé les citoyens et les acteurs du territoire en vue de recueillir leurs suggestions, remarques et interrogations.

Territoire(s) : Qu'est-ce qui a été organisé dans cette démarche ?

Galiène Cohu : En octobre, ont été organisés des ateliers, des réunions publiques et un concours photos. Pour démarquer la concertation avec les habitants, nous avons trouvé que la photo était un bon outil. L'urbanisme a un impact visuel et quoi de mieux que de parler de la vie de sa commune à travers l'image. Le concours a réuni 13 participants auteurs de 44 clichés, répondant aux quatre thèmes imposés. Ces photos vont être rassemblées sous forme d'une exposition qui va tourner début 2019 dans les mairies et lieux publics de Loir-Lucé-Bercé. Nous avons aussi mis à disposition dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes un registre sur lequel les habitants et les acteurs locaux peuvent faire part de leurs remarques, avis et propositions.

Territoire(s) : Quelles études sont encore en cours ?

Galiène Cohu : En vue de compléter la connaissance du territoire, deux études sont menées : un diagnostic agricole et un inventaire des zones humides. L'élaboration du diagnostic permettra une prise en compte de l'ensemble des enjeux agricoles dans le futur document d'urbanisme, en localisant les exploitations et en ayant connaissance des activités agricoles présentes sur le territoire. L'inventaire des zones humides, conduit par le bureau

d'études Hydroconcept, a débuté par l'ex Communauté de Communes Loir-et-Bercé. En 2019, il sera effectué sur le reste du territoire. Que les propriétaires ne soient pas étonnés de voir des professionnels faire des relevés sur leur terrain ! Il s'agit d'un travail important par l'équipe du bureau d'études qui doit parcourir tous les secteurs pré-localisés comme étant potentiellement humides. Une information des propriétaires et un affichage sont organisés dans les mairies au fur et à mesure de cette campagne. Cette étude permettra de disposer d'un inventaire précis et exhaustif des zones humides sur Loir-Lucé-Bercé devant être préservées de toute urbanisation car elles jouent un rôle fondamental pour la gestion équilibrée de la ressource en eau de notre bassin versant.

Territoire(s) : 2019 verra quelles étapes ?

Galiène Cohu : Toute l'année sera consacrée à la définition du zonage, ce qui déterminera les droits de construire sur le territoire, et au règlement, composé d'un document écrit et d'un document graphique, qui définiront ensemble les règles d'urbanisation. Suivra une série de réunions publiques afin de présenter le projet à la population. L'arrêt de ce travail est fixé fin 2019 pour enchaîner avec une enquête publique début 2020.

Renseignements 02 43 38 17 19

plui.loiruceberce@gmail.com | www.loiruceberce.fr/plui



Palmarès concours photos – Mon paysage au quotidien : 1^{er} Cécile Rousseau, 2^{ème} Laëtitia Guérault, 3^{ème} Nathalie Cantarel. **Habiter Loir-Lucé-Bercé aujourd'hui** : 1^{er} Thierry Bomben, 2^{ème} Pascal Dupuis, 3^{ème} Amandine Péan. **Culture des villes, culture des champs** : 1^{er} Nathalie Cantarel, 2^{ème} Thierry Bomben, 3^{ème} Nathalie Cantarel. **Scènes de vie et événements culturels** : 1^{er} Nathalie Cantarel, 2^{ème} et 3^{ème} Thierry Chapeau.

Communiquer efficacement au plus grand nombre, Loir-Lucé-Bercé relève le défi !

En deux ans, Loir-Lucé-Bercé s'est doté des outils nécessaires à sa communication. Un logo, une charte graphique, un magazine et un site web sont opérationnels pour mener cette campagne.

« La commission communication souhaitait expliquer comment fonctionnait la communauté de communes et apporter aux habitants une lisibilité des actions menées. Nous voulions créer une identité à cette collectivité » explique Noël LEROUX, Vice-Président en charge de la communication.



recensés. Des Galipettes au Grand-Lucé aux Moulins de Paillard à Loir-en-Vallée, en passant par le Siège Social de la Communauté de Communes, ce sont plus de 25 lieux qui seront ré-identifiés. Les véhicules communautaires, aussi, ont vu leur flanc s'orner du nouveau logo en novembre 2018.

Dès juin 2017, le magazine biannuel Territoire(s), distribué à tous les habitants de la Communauté de Communes, fut le premier support de communication. Il a permis de faire connaître un nouveau territoire, de nouveaux élus, de nouvelles compétences. Un vrai défi. « Le premier numéro sans logo ni charte graphique n'a pas été identifié par tous les habitants comme étant le magazine communautaire » explique Pierrick JOUSSE, agent communautaire chargé de la communication.

Ce fut le deuxième travail de la commission. Au bout d'un travail conséquent de consultation des entreprises qui avaient répondu à un cahier des charges exigeant, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a décidé de travailler avec l'agence sarthoise Hastone. Noël LEROUX précise « Hastone a fait preuve d'une grande patience. Chaque objet, décliné de la charte graphique, a été observé de notre côté à la loupe et retravaillé de nombreuses fois. Nous avons aujourd'hui une charte graphique élégante, sobre et originale. »

Identifier les bâtiments de Loir-Lucé-Bercé

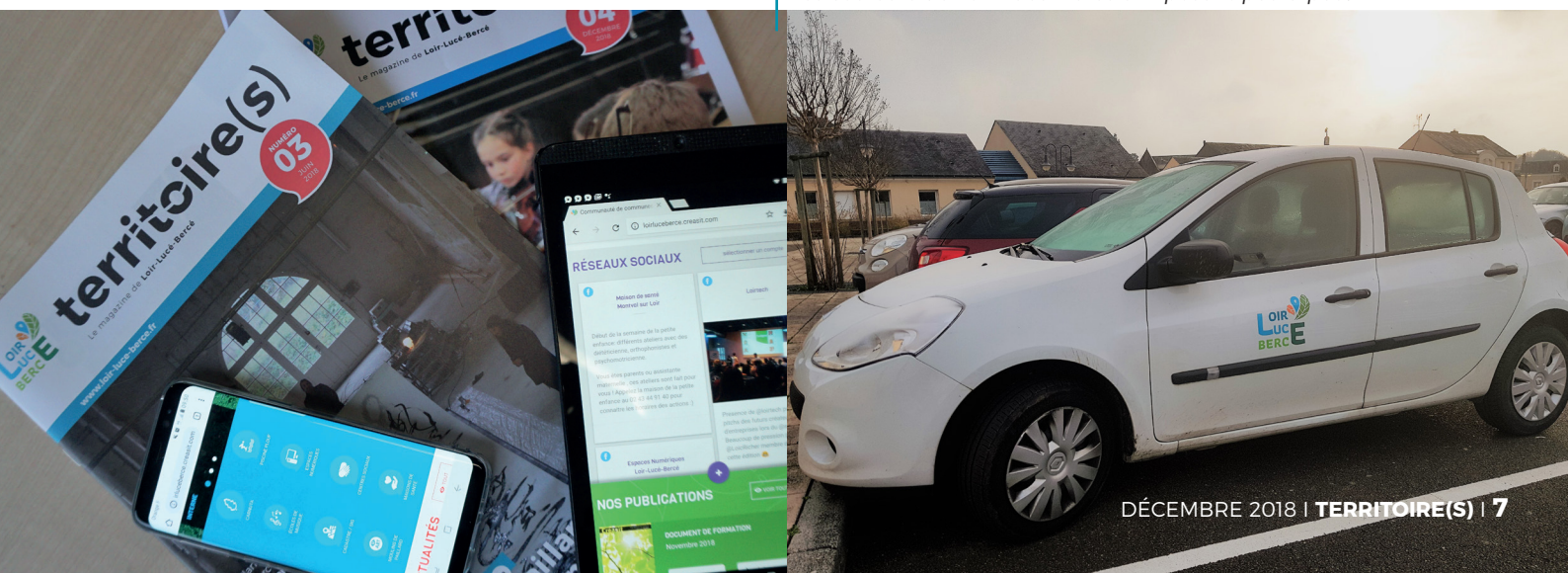
« Eric GUILBERT, agent communautaire responsable des bâtiments, et Pierrick JOUSSE ont fait un travail de recensement des bâtiments communautaires méritant d'être mis en valeur auprès des habitants » explique Noël LEROUX. Ce travail, débuté en septembre 2018, a permis de déterminer quels étaient les lieux à identifier et de quelle manière. « Certains lieux appartiennent à la collectivité mais il est important que l'identité propre des structures qui les occupent soit préservée » continue Noël LEROUX. Les habitants découvriront, dans les semaines à venir, totems et plaques des bâtiments

Un site web aux couleurs du territoire

Retenez cette adresse : www.loirluceberce.fr ! Elle mène au nouveau site web de la Communauté de Communes. « Loir-Lucé-Bercé fonctionnait avec un mini-site qui se voulait provisoire et Facebook a permis à nos structures de communiquer leurs actualités et leurs événements vers les habitants. Le temps pour nous de trouver la bonne agence web » précise Pierrick JOUSSE. Noël LEROUX poursuit « 60% des connexions sur le web se font avec des supports mobiles. Nous avons donc travaillé à un affichage performant et adapté sur ordinateur, sur smartphone et sur tablette. » C'est l'agence Creasit qui a été retenue pour réaliser ce site. Le prestataire, en lien étroit avec la Communauté de Communes, a mis en place une page d'accueil s'inspirant des comportements modernes des usagers du web. En deux ou trois coups de molette, le visiteur trouvera sur la page d'accueil les actualités, les publications institutionnelles, le lien vers le Facebook d'une structure communautaire ou vers sa page dédiée. Pour des recherches d'informations plus précises, un menu fonctionnel sera accessible. Pour celles plus poussées, l'utilisateur pourra se tourner vers le moteur de recherche interne.

Enthousiaste, Noël LEROUX conclut « Les premiers pas sont faits. D'autres mécaniques sont encore à travailler, notamment la communication entre la Communauté, ses agents, ses élus et les communes qui la composent. Un nouveau défi ? Je prends ! »

Du magazine au site web jusqu'aux véhicules communautaires, les couleurs de Loir-Lucé-Bercé s'imposent peu à peu.



Ecole de musique

Ouverture d'un nouveau site
en septembre 2019

L'école de musique intercommunale Loir-Lucé-Bercé propose actuellement ses cours sur deux sites d'enseignement, Montval-sur-Loir et Marçon, commune sur laquelle est en cours de construction un bâtiment de 522 m². Celui-ci comprendra notamment un auditorium et des salles de cours. Les travaux du chantier d'environ un million d'euros, seront terminés pour la rentrée musicale 2019-2020.

Ce projet initié par la Communauté de Communes historique du Val du Loir, a été porté à l'ordre du jour lors des premières réunions de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, début 2017. « **Les nouveaux élus ont rapidement compris les enjeux de réalisation d'un tel projet, confie Béatrice Pavy-Morançais, présidente de Loir-Lucé-Bercé. Nécessité d'un maillage du territoire pour l'exercice des compétences statutaires, attachement aux équipements de proximité au plus près des élèves usagers de l'école de musique et complémentarité des services sur le territoire en matière d'apprentissage de la musique.** » L'école de musique Loir-Lucé-Bercé comprend les sites de Montval-sur-Loir et Marçon, en complémentarité avec l'association des 4 Lyres, basée au Grand-Lucé.

A Marçon, le bâtiment communal, où sont actuellement donnés les cours, va être délaissé au profit d'une construction flambant neuve dans laquelle seront pris en compte l'accessibilité, la réduction énergétique et l'amélioration de l'acoustique. L'objectif majeur reste avant tout le développement de l'accès pour tous à la culture sur tout le territoire.

« **Le démarrage des travaux a eu lieu le 24 septembre dernier. Le délai de construction est de 10 mois. Le rendez-vous est pris pour mi-juillet pour la réception des travaux, permettant ainsi l'installation estivale et un fonctionnement de l'école de musique pour la saison musicale 2019-2020** » annonce Éric Guilbert, responsable du service bâtiment de la Communauté de Communes. Cette nouvelle construction prévoit notamment un auditorium de 166 m², des salles de percussions, de musique en groupe et de piano, deux salles de formation musicale et trois salles de cours individuels.

Le coût financier de cette opération s'élève à 1 038 043 € HT. « **Nous avons été très bien accompagnés par l'Etat** » souligne la Présidente de Loir-Lucé-Bercé. En effet, les différentes subventions de l'Etat atteignent aujourd'hui la somme de 472 600 €. Viennent ensuite l'aide du Département à hauteur de 101 580 €, de la Région pour 43 874 € et les fonds européens Leader pour 40 000 €. Le total de ces financements est de 63%. Reste à la charge de Communauté de Communes la somme de 379 989 €.

« **Je suis impatiente à l'idée de nous retrouver ensemble à la rentrée prochaine pour inaugurer cette construction avec tous les financeurs, les professeurs de musique et les élèves musiciens en apprentissage de musique** » a souligné Béatrice Pavy-Morançais, lors de la pose de la première pierre, le 17 octobre dernier.

Bilan de rentrée 2018-2019 de l'école de musique intercommunale Loir-Lucé-Bercé

L'école a refermé ses portes en juin 2018 avec un effectif de 218 élèves, dont 35% d'adultes. A ce jour, ce chiffre est de 211, dont une cinquantaine de nouveaux pratiquants. « **Les classes de trombone et de percussions ont doublé leurs effectifs et celle de violoncelle a beaucoup évolué. Il reste quelques places en flûte traversière.** » précise Renzo Mayda, coordinateur de l'établissement d'enseignement musical. Pour cette saison, 16 disciplines instrumentales sont dispensées. S'ajoutent la technique vocale, un éveil pour les 4-5 ans, des cours collectifs, des orchestres, des ateliers et des chorales. « **On propose un parcours découverte aux 6-7 ans pour leur offrir la possibilité d'essayer quatre instruments sur l'année. Cela afin qu'ils puissent choisir l'instrument qui leur correspond le mieux pour la poursuite de l'apprentissage** » poursuit Cécile Mauduit, également coordinatrice de l'école de musique.

Plusieurs animations, en dehors des auditions, ont été offertes aux habitants du territoire. En octobre, a eu lieu un concert de musique de films à la bibliothèque ludothèque Juliette Drouet à Château-du-Loir et en novembre, le duo de percussions FTB s'est produit à Vouvray-sur-Loir devant les scolaires. Enfin, la guitare sera à l'honneur à travers le projet de secteur, porté les quatre autres écoles du Sud Sarthe, concentré sur la musique espagnole et le flamenco. « **Le 25 mai 2019, un grand concert Flamenco réunira les guitaristes des cinq écoles** » conclut Renzo Mayda.

Secrétariat - École de musique

02 43 79 24 20

88 avenue Jean Jaurès - Château du Loir
72500 Montval-sur-Loir

Jean-Pierre Chereau - Maire de Marçon

Le projet de construction de l'école de musique du Val de Loir est né en 2015.

Ce projet a été repris par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé lors de sa création en 2017.

Aujourd'hui nous en sommes à la construction pour une livraison prévue en juillet 2019.

C'est une réalisation attendue de longue date par les professeurs et les élèves musiciens ; les locaux prêtés, par la commune de Marçon, étant peu adaptés.

A Marçon, nous sommes très heureux d'accueillir un tel établissement qui stimulera le développement de la musique dans notre territoire et sera accessible à plus d'élèves, jeunes et moins jeunes, dès la rentrée de septembre 2019.



Une service à la Une : les bâtiments

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé comptait **25 bâtiments**. La volonté de **rationalisation**, les **nécessités d'économie d'énergie** sont à l'origine de la **création d'un service des bâtiments**. Rencontre avec **Eric Guilbert**, l'agent responsable du Service Bâtiment

Territoire(s) : Depuis quand le service existe-t'il ? Combien d'agents y sont rattachés ?

Eric Guilbert : Le service a été créé en juin 2017, ce qui a fait l'objet de mon recrutement en novembre de la même année. Le service est donc plutôt récent. Il est composé de deux personnes, Pascal Gardien, l'agent technique et moi. Je gère toute la partie conduite de projet, la programmation de maintenance et de développement sur les bâtiments et tout ce qui concerne la maîtrise des énergies. Pascal, lui, est plus sur le terrain. A la création du service, l'intégralité de son emploi du temps a été déployée sur les bâtiments avec un volet maintenance courante, mais il est aussi chargé de l'accompagnement des entreprises lors des visites périodiques ou des petits travaux à faire sur les bâtiments.

Le service bâtiments : Eric Guilbert et Pascal Gardien



Territoire(s) : Le patrimoine communautaire est plutôt conséquent ?

Eric Guilbert : En effet, le patrimoine immobilier se compose de 25 bâtiments communautaires. En fait, ça représente une surface totale de 15 000 m². C'est un patrimoine important avec d'un côté des constructions récentes, Carnuta, la Maison de Santé, la Maison des Services de La Chartre, Plouf... et des bâtiments plus anciens comme les Moulins de Paillard qui nécessitent une attention particulière avec des enjeux de sécurité importants. A cela, il faut rattacher une flotte de 10 véhicules avec la nécessité de passer à des énergies moins coûteuses et moins polluantes.

Territoire(s) : Le patrimoine va s'agrandir en 2019...

Eric Guilbert : Exact ! D'un côté, l'école de musique à Marçon devrait être livrée en juillet avec une ouverture au public en septembre. De l'autre, la construction du Centre de Loisirs sans hébergement va démarrer prochainement. Les études de conceptions sont terminées. L'appel d'offres pour les marchés de travaux est fait. La commission consultative s'est réunie en décembre afin de les attribuer. C'est un démarrage des travaux prévu au début du mois de janvier.

Territoire(s) : Qui sont vos principaux interlocuteurs élus ?

Eric Guilbert : L' élu avec lequel je passe le plus de temps, c'est Claude Charbonneau, le Vice-Président en charge des bâtiments. Je travaille aussi avec d'autres élus de façon très transversale en fonction des projets et des interventions sur les bâtiments dont ils ont la compétence. Dans l'année, j'ai travaillé avec Jean-Michel Chiquet en charge du Sport pour le centre aquatique Plouf ou encore Gilles Gangloff, en charge de la Culture pour Carnuta. Actuellement, pour le Centre de Loisirs, je rencontre très souvent Michelle Boussard, la Vice-Présidente en charge du Social.

Territoire(s) : Un travail d'une meilleure connaissance des équipements est en cours ?

Eric Guilbert : Pascal Gardien sera chargé de faire un relevé d'équipement des bâtiments sur les notions de chauffage, de production d'eau chaude et sur les ventilations. C'est un travail très long et qui demande beaucoup de rigueur. L'objectif est de créer un carnet d'identité des bâtiments qui sera numérisé dans un logiciel de gestion du patrimoine. Ce projet une fois abouti, permettra de connaître très finement les caractéristiques de chaque bâtiment et de pouvoir intervenir sur du matériel spécifique très rapidement. On y enregistra aussi les consommations annuelles des énergies, nous pourrons ainsi optimiser les coûts et anticiper les décisions de changement de matériel, une chaudière plus performante par exemple.



Des élus du territoire plangent sur le projet de territoire (5/11 Beaumont-Pied-de-Bœuf)

Projet de territoire : au plus près des habitants

Véritable feuille de route pour l'avenir de la Communauté de Communes, le projet de territoire fixera les grandes orientations du développement du territoire : habitat, économie, numérique, environnement... La Communauté de Communes travaille actuellement ce document stratégique.

« Vivre sur un territoire, c'est le connaître, le faire prospérer, l'aimer. Comment se déplacer, accéder aux services publics, se divertir, habiter, travailler, assurer la solidarité, prendre soin de nos aînés, de nos enfants, tendre vers un monde connecté ? Comment transformer les faiblesses de ce monde qui nous entoure en véritable atout pour mieux vivre ensemble, dans le respect de chacun ? Toutes ces questions nous animent, nous donnent à réfléchir, à inventer pour construire notre avenir. C'est tout l'enjeu de ce projet de territoire », soutient Béatrice Pavy-Morançais, la Présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Le 1er janvier 2017, trois communautés de communes ont fusionné pour donner naissance à une seule et même collectivité : "Loir-Lucé-Bercé". Le sentiment de devoir poser les enjeux afin de déterminer un avenir en commun s'est fait sentir dès ce jour.

« Le projet de territoire n'a pas de caractère obligatoire, c'est une décision politique à la suite de la création du nouveau territoire communautaire pour créer un sentiment d'attachement et d'appartenance et faire émerger une identité », précise Caroline Fiorentini, chargée de mission sur ce projet.

Son élaboration sera le fruit d'une démarche partagée. Plusieurs temps et formes de rencontres permettront d'associer tous les acteurs du territoire : élus locaux, agents, membres d'associations, habitants, partenaires institutionnels, entrepreneurs.

En premier lieu, il permettra de faire le bilan sur de nombreuses thématiques et politiques menées afin de les prendre en compte à la nouvelle échelle, puis de fixer des objectifs communs et une cohérence territoriale à tous les acteurs majeurs de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé. Caroline Fiorentini explique : « Le projet de territoire apprendra à tous les acteurs de la vie locale à travailler ensemble pour définir une vision commune de l'avenir de notre territoire et de ses habitants à l'horizon des 15 ans à venir. » La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, sur ce projet, est dans une phase de mobilisation des élus. « Les derniers ateliers avec les élus leur ont permis justement de travailler sur ces fondations et les principes du projet et de déterminer quelles sont les grandes priorités du territoire », ajoute Caroline Fiorentini. Les techniciens communautaires, les directeurs

des centres sociaux, les acteurs du monde culturel ont aussi été mobilisés autour du projet et des réseaux se sont déjà créés autour de certaines problématiques (jeunesse, culture, éducation).

Après plusieurs rencontres avec les habitants et acteurs du territoire, de grandes tendances se dessinent : l'accueil des jeunes ménages, le développement économique, l'emploi, la préservation du cadre de vie...

Caroline Fiorentini note : « D'un côté, il y a un désir de continuer à bien vivre sur le territoire, de préserver son environnement mais aussi une forte envie de modernisation, de mouvement à travers l'économie et le numérique ».

Le projet de territoire, une fois abouti, sera la base des autres projets et actions qui viendront par la suite. Projet d'administration, projet social et toutes les actions à venir seront inspirés de son contenu. La technicienne conclut : « Le portage politique pour faire vivre le projet est essentiel. Ce projet sert aussi à donner un sens à ce que la collectivité voudra entreprendre et ainsi adopter une approche cohérente et transversale de ses actions politiques. »



Territoire(s) veut savoir...

Quelle est votre parcours, Caroline ?

J'ai un CAPES d'Histoire-Géographie. Après avoir enseigné quelques temps, j'ai fait une reconversion en ingénierie territoriale avec l'envie de m'investir auprès des collectivités.

Comment se passent vos contacts avec les élus, les agents et les acteurs du territoire ?

Le contact est assez facile. La proximité avec le terrain me permet de rencontrer des gens intéressants. Mes précédentes missions ne me le permettaient pas. C'est vraiment une bonne expérience pour moi.

Après avoir travaillé sur d'autres territoires, Loir-Lucé-Bercé c'est plutôt pas mal non ?

(Rires) Loir-Lucé-Bercé a des grandes richesses locales. Je travaille beaucoup avec des cartes et je me suis rendu compte très vite que ce territoire avait de gros atouts en termes de paysages, de structures sportives, sociales, culturelles et de santé. Vraiment, quand on compare avec d'autres territoires, oui, c'est plutôt pas mal.



Le Web-SIG, Système d'Information Géographique, au service de la Communauté de Communes pour l'aménagement du territoire

Le Web-SIG, Système d'Information Géographique, est un logiciel de cartographie des territoires qui permet aux collectivités d'assurer les missions de service public, d'apporter une connaissance et une vision globale plus précise de la réalité du territoire. Il permet aussi stocker des données d'origines diverses en vue d'anticiper, de suivre et d'évaluer les politiques d'aménagement du territoire. Le SIG s'applique au cadastre et aux documents d'urbanisme.

Sur 2017 et 2018, le PETR Vallée du Loir, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, a expérimenté le nouveau Système d'Information Géographique. « C'est un service déployé par le Département avec comme finalité de le rendre accessible à toutes les communes et communautés de communes de la Sarthe qui souhaiteraient le consulter, explique Kévin Charlot, chargé de mission SIG au Pays Vallée du Loir. Notre PETR est le premier Pays sarthois à tester ce système car à l'échelle de la Vallée du Loir, nous voulions développer un nouvel outil SIG. Avant 2017, sur les sept anciennes communautés de communes du Pays, seules quatre avaient un SIG. Notre but était de régulariser et d'harmoniser l'accès à l'information pour tous les territoires. Le Département est donc venu vers nous pour développer ensemble ces outils SIG afin de répondre aux besoins des collectivités. »

Cette phase d'expérimentation s'est achevée à l'automne. Depuis le 1er octobre 2018, le SIG est étendu à tous les PETR de la Sarthe. Avec ce Web-SIG, il est donc possible de consulter et mettre à jour de l'information géographique par internet.

« C'est un service en ligne qui permet aux collectivités d'avoir accès aux données cadastrales sur le territoire quand les communes ont besoin de faire des études foncières, de repérer des terrains en vue de projets... Cet outil en ligne n'est pas accessible au grand public car c'est une base de données qui contient des informations privées sur les propriétaires de terrains » précise Delphine Renault, Responsable du Pôle Aménagement de l'Espace à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Cet outil, actualisable en permanence, permet de disposer

de données thématiques. Par exemple, dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé qui est en cours d'élaboration, les zones humides et les données du diagnostic agricole seront intégrées à ce SIG. Quant aux canalisations d'eau de Loir-Lucé-Bercé, elles sont déjà incluses dans le Système d'Information Géographique. Autre intérêt de cette application cadastre-urbanisme, chaque commune peut ainsi répondre efficacement aux demandes des administrés, telles que retrouver le nom d'un propriétaire d'une parcelle cadastrale ou encore obtenir les règles d'urbanisme s'appliquant à une parcelle.

Des formations pour les agents des collectivités

« En 2017 et en 2018, l'Espace Public Numérique Loir-Lucé-Bercé a accueilli les formations des agents des communes et de la communauté de communes à l'utilisation de ce nouvel outil. Pour certains, il s'agissait d'une découverte de ce type d'outils. D'autres avaient déjà l'expérience d'une application en ligne. Kevin qui menait les séances a fait preuve de beaucoup de pédagogie afin que tous puissent maîtriser outils et fonctionnalités », explique Pierrick Jousse, l'agent communautaire en charge des aspects techniques de l'évolution du SIG.

Ainsi, pendant deux ans, les agents ont pu se former sereinement au gré de l'élaboration de l'outil, des évolutions des fonctionnalités et de leur intégration. « C'est une bonne manière de s'approprier un outil. Prendre ce temps permettra à tous les agents d'être opérationnels à la date du 1er janvier 2019 où seule cette application pourra être utilisée », conclut Pierrick Jousse.

Carnuta en balade sur les sentiers de La Forêt de Bercé

2018 s'achève et l'équipe de Carnuta est déjà prête à accueillir son public pour de nouvelles expositions et de nouveaux ateliers. Sandy Servant, la responsable du Musée de l'Homme et de la forêt prend le temps de nous répondre.

Territoire(s) : 2018 vient de s'achever. Une bonne année pour Carnuta ?

Sandy Servant : 2018 est même une très bonne année. Après une année 2017 exceptionnelle, nous avons atteint la même fréquentation que l'année dernière avec une légère hausse. L'exposition "De la forêt à la mer, histoire du bois de marine", créée par Carnuta ainsi qu'une bonne visibilité dans les médias ont contribué au succès de cette saison.

Territoire(s) : Concernant les scolaires, les classes se sont-elles déplacées à Carnuta en 2018 ?

Sandy Servant : On peut remarquer que les écoles arrivent avec des projets pédagogiques construits. Elles viennent plusieurs fois dans l'année pour étudier la forêt au fil des saisons. La plupart des classes sont originaires de la Sarthe mais nous rayonnons sur les départements voisins.

Les groupes, qu'ils soient adultes ou scolaires, représentent environ 55% de la fréquentation annuelle de Carnuta et nous avons reçu 10% de groupes supplémentaires cette année. Le nombre de classes accueillies est en légère baisse au profit des groupes adultes et les familles de plus de 10 personnes qui eux sont en progression.

Territoire(s) : Quelles sont les retours sur la nouvelle exposition ?

Sandy Servant : L'exposition "De la forêt à la mer, histoire du bois de marine" a été un véritable succès avec près de 4000 visiteurs. La construction de l'Hermione a suscité un regain d'intérêt des visiteurs pour cette thématique. Beaucoup ont apprécié la scénographie ainsi que les animations qui ont eu lieu en parallèle comme la venue de Jean-

Marie Ballu. Maintenant, il nous faut la faire voyager dans d'autres musées.

Territoire(s) : Que nous prépare Carnuta pour 2019 ?

Sandy Servant : La programmation est bouclée, elle sera prochainement visible sur le site internet. En avant-première, nous pouvons annoncer que Carnuta accueillera deux expositions l'année prochaine : « Graines de vie » de Myriam Roux autour du tressage végétal et "Secrets d'abeilles", une exposition sensorielle et ludique accompagnée d'une programmation autour des abeilles, du miel et de l'apiculteur.

Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt
2 rue du Bourg Ancien à Jupilles
02 43 38 10 31 | www.carnuta.fr

Et pour
votre
mobile...

A travers une expérience innovante, unique et gratuite, l'Office national des forêts et tous les acteurs engagés auprès du label Bercé Forêt d'Exception® vous proposent de découvrir autrement la Futaie des Clos, l'un des sites emblématiques de la forêt domaniale de Bercé.

**Téléchargement gratuit
sur Android et sur IOS**
(A télécharger avant de partir en forêt)



Visiteurs de Carnuta en sortie avec l'ONF - Juillet 2018





Florent Tétart présente l'ENSSOP, accompagné par Denis Turin et Galiène Cohu, Vice-Présidents Communautaires.

Enssop : Une école ouverte à tous pour devenir développeur/codeur informatique

Avec l'appui de **LoirTech**, l'ENSSOP, un projet d'école destiné à former des développeurs informatiques vient d'obtenir la labellisation « Grande Ecole du Numérique ». Depuis le 10 décembre, 12 étudiants forment la première promotion de ce projet innovant au sein du bâtiment communautaire de la Chartre-sur-le-Loir.

Le 27 septembre, dans les Locaux de PMB Services, à Montval-sur-Loir, Florent Tétart de PMB Services lançait l'ENSSOP entouré des membres de LoirTech et des élus de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, Denis Turin et Galiène Cohu, vice-présidents.

L'ENSSOP, c'est « Un Ecosystème du Numérique pour le Sud Sarthe Ouvert et Populaire », une école autour du codage et du développement. Même si Florent Tétart est aujourd'hui le visage de cette école, Microtec et AP&SI sont impliqués dans ce projet. Ces trois entreprises, créatrices de l'ENSSOP, font partie de LoirTech, un collectif d'entrepreneurs, d'indépendants, de centres de formations, d'artistes... Une initiative initiée, soutenue et accompagnée par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé visant à faire émerger une filière numérique sur notre territoire. « Il faut conserver nos entreprises sur le territoire. Il faut comprendre que notre position géographique nous met aux confins de la Sarthe, de l'Indre et Loire et du Loir et Cher. Il est aussi facile d'aller au Mans ou à Tours, c'est-à-dire dans un autre département et une autre région. Nous déployons dans un premier temps une stratégie défensive », expliquait ce jour-là Denis Turin Vice-Président de la Communauté de Communes chargé du développement économique.

L'intérêt d'une école du numérique, et encore plus au sein d'un territoire rural, c'est de pouvoir former le personnel pour les entreprises du territoire, de permettre à des demandeurs d'emplois de se rapprocher des métiers de demain ou de pouvoir créer leur propre activité.

Denis Turin, précisait en conseil communautaire en octobre 2018 auprès de ses collègues élus : « L'ENSSOP a obtenu la labellisation « Grande Ecole du Numérique ». Nous sommes la 9ème Grande Ecole des Pays de la Loire et surtout la première en milieu rural. » Atout non négligeable

de ce Label, il permet de recevoir l'appui financier de l'Etat à hauteur de 190 000 €.

Le partenariat avec Pôle Emploi est aussi un atout très précieux. « C'est un conventionnement avec l'ENSSOP qui va permettre au demandeur d'emploi d'avoir un statut de stagiaire de formation professionnelle et Pôle Emploi participe au coût pédagogique », a précisé Nathalie Agullo, directrice du Pôle Emploi de Montval-sur-Loir lors du lancement le 27 septembre de l'école.

Ronan Kerisit, Développeur économique et numérique au sein de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, rappelle : « Autre partenaire privilégié, Viaformation est intervenu sur la partie "labellisation" et réalise une partie des contenus pédagogiques. Le Lycée Nazareth, de son côté, accompagne ce projet en portant le titre professionnel de développeur informatique. »

Un espace de travail partagé en janvier 2019

« Cette école s'intègre dans une stratégie de développement économique du territoire. 2019 verra aussi l'ouverture d'un espace de coworking à Loir-en-Vallée sur la Zone de l'Aurière », indique Ronan Kerisit.

Un espace de coworking s'adapte particulièrement aux nouvelles formes de travail : travailleurs indépendants (freelance), télétravailleur, auto-entrepreneurs. C'est un espace de rencontres et de collaborations.

Actuellement, des travaux sont en cours afin rendre le bâtiment opérationnel pour une ouverture aux professionnels au mois de janvier 2019.

Plus d'informations :

www.loir.tech
www.loircowork.com

Retrouver LoirTech sur



Première année positive pour Equalia, le gestionnaire du centre aquatique Plouf

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique Plouf à la société Equalia. L'objectif de redynamisation de la piscine semble être atteint puisque les premiers chiffres sont plutôt positifs.

Fréquentation

Sur l'année en cours, 37 000 entrées publiques et 8 500 entrées scolaires ont été recensées. « Sur l'été, du 23 juillet au 2 septembre 2018, nous avons enregistré 9 700 entrées. Avant l'ouverture du bassin extérieur, retardé en raison d'une pièce cassée, nous étions à 900 entrées hebdomadaires. Par la suite, nous avons dépassé les 1 200. Sans ce souci technique, on aurait pu atteindre les 11 000 entrées estivales. Au vu de la météo, le bassin extérieur est resté ouvert jusqu'au 30 septembre », résume Jean-Philippe Bruneau, responsable d'exploitation Equalia de Plouf. Les stages de natation pour les enfants lors des vacances d'été ont fait le plein. Les sept sessions ont réuni 85 jeunes. Au fil des mois, les chiffres de la fréquentation furent en hausse et le planning des créneaux pour les écoles et les associations étaient quasi complet. « Notre objectif est de donner envie aux gens de revenir à la piscine. De janvier à juin, la vente des entrées unitaires était majoritaire. Depuis septembre, ce sont les abonnements qui ont pris le dessus sur l'unitaire. Cela montre la satisfaction et la fidélisation de la clientèle » précise Jean-Philippe Bruneau.

Nouveautés

Depuis la rentrée de septembre, sont apparus le circuit training, le jardin aquatique pour les enfants et des cours d'apprentissage et de perfectionnement de natation pour les adultes. Equalia a également procédé à un réaménagement des horaires des cours et des activités pour être au plus près des besoins et des demandes de la population.

Associations et Scolaires

Le COC Natation fréquente le centre aquatique chaque mardi soir, mercredi midi et soir, jeudi soir et samedi midi. La centaine de nageurs suit les cours dispensés par une

maître-nageuse d'Equalia. « On a adapté les horaires pour que le club ait des créneaux hors ouverture au grand public. Le but est aussi de laisser cette clientèle nager tranquillement dans les lignes d'eau disponibles pour cet effet » ajoute Jean-Philippe Bruneau.

Plouf a développé son accueil de structures du 3^{ème} âge pour la pratique de l'aquagym : le lundi après-midi à Sport Loisir Loir et Bercé de Loir-en-Vallée, le jeudi matin à Dynamisme et maintien en forme de Beaumont-sur-Dême et le jeudi après-midi à Générations Mouvement de Montval-sur-Loir. Cela représente une cinquantaine de personnes par semaine.

Les pompiers de Montval-sur-Loir viennent également s'entraîner régulièrement et un IME, Institut Médico-Educatif, viendra prochainement se baigner à Plouf.

Plouf accueille dix écoles de Loir-Lucé-Bercé, les collèges Saint-Jean et Bercé de Montval-sur-Loir, de Neuvy-le-Roi et Château-la-Vallière, ainsi que le Lycée Professionnel Maréchal Leclerc de Hautecloque de Montval-sur-Loir.

Animations

« L'équipe essaie d'organiser une à deux animations par mois. Le hall d'accueil est décoré en conséquence, comme l'été ou à Noël » confie le responsable de Plouf.

Chandeleur, soirées zen en mars et octobre, fête des mères, structures gonflables, opération Sauve qui peut avec les pompiers, Halloween, soirée jazz et zen en novembre et jardin aquatique de Noël. Une belle carte d'activités à l'année.

Centre aquatique Plouf

46 rue du 11 Novembre - Château-du-Loir

72500 Montval-sur-Loir

www.piscine-plouf.fr

02 43 38 09 53



@centreaquatiqueplouf

Plouf fête halloween avec ses usagers !



Un coup de pouce pour vos travaux !

Une action du Pays Vallée du Loir

Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ



Conseils
gratuits

Visite du
logement

Aides
financières

Contact, demande d'informations et prise de rendez-vous :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



02.43.42.12.72



contact.sarthe@solihha.fr

Permanences, tous les mois, de 10h à 12h30 :

LOIR-EN-VALLÉE - 1er mardi

A la Mairie, Place de la Mairie
(Ruillé-sur-Loir)

MONTVAL-SUR-LOIR - 1er mercredi

Centre Social Intercommunal,
4 Rue de la bascule (Château-du-Loir)

LE LUDE - 1er jeudi

Maison des Services, 28 Place Neuve

LA FLÈCHE - 2ème mercredi

Espace Fernand Guillot, 6 Rue Fernand Guillot

LE GRAND-LUCÉ - 3ème mercredi

Centre Social, 2 Rue de Belleville

MANSIGNÉ - 3ème jeudi

Mairie, 2 Place de la Mairie